

Le terme « philatélie » est attribué à **Georges Herpin** dans la revue « *Le Collectionneur de timbres-poste* » du 15 novembre 1864. Ce terme désigne l'art de collectionner les timbres postaux et timbres fiscaux, et de les étudier. Jusqu'au début du XXe siècle, la collection de plis, d'enveloppes, d'empreintes postales et de timbres-poste (à partir de 1843) se nomme couramment la 'timbrologie'.

Ballons montés, pionniers de l'aéropostale

C'est sous l'impulsion du célèbre photographe et caricaturiste Nadar, le premier à avoir pris des photos aériennes, que les ballons à nacelle vont être utilisés pour sortir de Paris tout ce qui peut l'être.

Les ballons montés sont donc la première poste aérienne inventée, organisée et adoptée pour expédier en 1870 des correspondances hors de Paris par la voie des airs pour briser l'encerclement Prussien.

"Par ballon monté" Ce terme désigne le courrier qui a quitté Paris par ballon pendant le siège de 1870. Ainsi du 23 septembre 1870 au 28 janvier 1871, 65 ballons ont quittés la capitale. Aujourd'hui, on dispose d'une quantité impressionnante de renseignements sur chacun des ballons : nom, date de départ, date d'arrivée, volume du ballon, poids des dépêches (en moyenne 200 kilogrammes par ballon). Certains se sont écrasés ou ont été capturés par l'ennemi. Le courrier ayant voyagé par ballon monté peut faire l'objet d'une collection à part entière qui malheureusement n'est pas à la portée de toutes les bourses.

Lettre affranchie d'un 20c bleu Cérès émission dites du siège, au départ de Paris et à destination de Lyon. Partie le 6/1/1871 et arrivée le 18/01/71, la lettre a voyagé par ballon, la capitale étant assiégée par les Allemands. Le timbre a été oblitéré de l'étoile chiffrée numéro 22. La date de départ et la date d'arrivée permettent de connaître le nom du ballon "Le Dusquene".

Le service de ballons montés

Après l'expédition d'un ballon d'essai monté par l'aéronaute Duruof le 23 septembre 1870 qui alla atterrir près d'Evreux, l'Administration organise un service régulier de transport des correspondances pour la province. Les lettres transportées par voie aérienne ne doivent pas dépasser quatre grammes. Affranchies au départ, elles sont taxées vingt centimes. Ce service des ballons montés prend un développement considérable. Du 23 septembre 1870 au 28 janvier 1871, soixante-cinq ballons dont quarante-sept affrétés par l'Administration quittent Paris. Les aérostiers sont choisis parmi les marins des forts, hommes intrépides habitués au péril de la navigation. Le nombre des dépêches emportées est élevé et leur poids peut dépasser quatre cents kg. Ces ballons connurent une fortune diverse : certains tombèrent aux mains de l'ennemi, d'autres atterrissent à l'étranger ou se perdirent en mer.



Aéropostale et philatélie

La première poste aérienne apparaît en... 1870 pendant le siège de Paris, par voie de ballon non dirigeable. Les pigeons-voyageurs transportent les premiers microfilms portant chacun 2 500 messages. Un seul pigeon rapporte, en un voyage, le 21 janvier 1871, 38 700 messages. 1870 voit aussi apparaître la première carte postale.

1920 les vignettes « Guynemer » malgré le fait qu'elle ne comportent pas de valeur faciale ont été émises tout à fait officiellement par l'administration postale (le bon à tirer a été signé le 3 mars 1920). La surcharge « *meeting aéronautique* » a été apposée pour le meeting du 10 octobre 1920.

Timbres préoblitérés français

Pour expédier certaines catégories de documents (imprimés ou échantillons) en grand nombre et pour éviter le travail long et pénible de l'affranchissement, les postiers ont utilisé des timbres oblitérés par avance.

Les premiers utilisés seraient des timbres Napoléon 1 c dentelés, on connaît également des Napoléon laurés et des Bordeaux 2 c. De même des Napoléon laurés à 20 c furent utilisés par l'agence Havas pendant la commune de Paris. Les dépêches étaient envoyées vers les quotidiens de provinces à la dernière minute (pour des informations les plus récentes possible). Ces dépêches étaient envoyées sous enveloppes affranchies à 20 c.

Ces lettres sont rarissimes.

En 1892 la poste fit réaliser une enquête concernant les possibilités de fraudes dans l'affranchissement des imprimés et les conclusions de cette enquête conduisirent la poste à créer un timbre spécial pour cet usage. Le timbre préoblitéré était né.

Toujours en raison de la longueur du travail d'affranchissement les timbres sont oblitérés à l'avance à l'aide d'une roulette. La première surcharge comporte 4 lignes et la deuxième 5 lignes. Très peu de sociétés ont utilisées ces timbres. Les utilisateurs les plus connus sont « Au bon marché », « Comptoir national d'Escompte » et quelques autres entreprises.

Timbres de taxe utilisés en France

Un peu d'histoire, avant l'utilisation des timbres-poste en France des "vignettes taxe" avaient été employées officiellement, soit pour frapper d'une double-taxe les plis de service qui contenait, une correspondance personnelle, soit pour servir de bordereau de décompte de taxe dans le cas des lettres réexpédiées de l'étranger. Il existe deux séries de vignettes de double-taxe. L'une imprimée sur papier vieux rose en vertu de l'ordonnance royale du 14 décembre 1825, la seconde série est du 12 février 1845.

Les timbres taxe furent créés suite à un rapport de 1858

L'emploi des timbres taxe fut rendu obligatoire à partir du 1 juin 1859. Ils ont d'abord servi en province à taxer les envois non affranchis, uniquement dans un rayon local, la taxation était de 1.5 x la valeur d'affranchissement. Le 1 septembre 1871 le nouveau tarif fixe les taxes pour les plis d'origine locale à 25 c, 40 c, 60 c, et 1 f pour des poids respectivement de 10, 20, 50, et 100 g. Le 6 avril la poste locale et la poste générale ont des tarifs unifiés, le coefficient de taxation est de 2 pour les lettres non affranchies. Le 18 novembre 1988 les timbres taxe sont supprimés et remplacés pour des timbres-poste courants.

Les timbres en franchise militaire

La franchise militaire est un mode d'affranchissement postal qui a existé de longue date, pour permettre aux soldats et marins éloignés de leurs foyers de correspondre, suivant les cas, à un prix peu élevé ou gratuitement. Elle doit soigneusement être distinguée de la franchise postale de service, généralement attribuée aux services publics, dont celui de l'armée, pour leur permettre de fonctionner.